

PROCES VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 Aout 2020

L'an deux Mil vingt, le jeudi vingt-sept Aout, le Conseil Municipal de la commune de Fréthun légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au gymnase René HOCHART à dix-huit heures, dans le cadre du respect des consignes de sécurité sanitaires, sous la présidence du maire Monsieur Guy HEDDEBAUX.

Etaient Présents : Vincent AUCHEDÉ – Géraldine BLANPAIN – Jean Luc BLANQUART - Sylvie BOCQUELET – Blandine DENEZ - Thierry DEROUETTE – Laurent FAMCHON - Guy HEDDEBAUX – Virginie ROUTIER – Denis VANTHOURNOUT - Martine WISSOCQ

Nathalie COCQUET est arrivée en cours de séance à 18h15 (à partir de la délibération 2020_51).

Étaient Excusés Véronique BLONDEL qui a donné pouvoir à Géraldine BLANPAIN - Nicolas CHEVALIER qui a donné pouvoir à Guy HEDDEBAUX - Patrick CROMBEZ qui a donné pouvoir à Sylvie BOCQUELET

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00
Madame Géraldine BLANPAIN a été désignée secrétaire de Séance.

1) 2020_46 Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu :

Le conseil Municipal **PREND ACTE** à l'unanimité du porter à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT :

Arrêté Municipal de remboursement de la redevance location salle des fêtes suite annulation COVID pour Mme BLAIZEL Léa d'un montant de 77 €

Marché de Fourniture et Pose de 10 volets roulants et de 11 fenêtres en oscillo battants pour les logements de la gendarmerie - signature du marché avec l'entreprise MATECO pour un montant de 16 878,41 € HT



Marché de Fourniture d'un bardage d'étanchéité sur le pignon de 2 logements de la gendarmerie - signature du marché avec l'entreprise COCE pour un montant de 21 380,12 € HT

Mise à disposition d'équipement municipal et d'autorisation de signature de la convention avec la Fédération du Mémorial de l'Otan – Commémoration 12 Septembre 2020 (annulé)

Arrêté Municipal de remboursement de redevances scolaires suite annulation COVID pour Mr DEBAILLEUL Romain d'un montant de 14,40 €

Arrêté Municipal de remboursement de la redevance location salle des fêtes suite annulation COVID pour Mr RANSON Edouard d'un montant de 300 €

Arrêté Municipal de remboursement de la redevance location salle des fêtes suite annulation COVID pour Mme MERLIER Angéline d'un montant de 77 €

Arrêté Municipal de remboursement de la redevance location salle des fêtes suite annulation COVID pour Mr et Mme RENNE Nicolas d'un montant de 77 €

2) 2020_47 : Budget 2020 – Décision Modificative n°1:

Le Conseil municipal décide à l'unanimité DE VOTER la – Décision Modificative n°1 comme suit :

Chapitre	Montant
16 – Remboursement d'emprunts	+10 000,00 €
020 – Dépenses Imprévues	-10 000,00 €

3) 2020_48 Mesures Covid – 19 Remboursement des redevances

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité DE REMBOURSER les repas cantines non consommés pendant l'état d'urgence sanitaire aux parents des enfants qui ne sont plus scolarisés à Fréthun et aussi de rembourser les locations de la salle des fêtes annulées en raison du risque épidémique après la fin de l'état d'urgence soit le 10 juillet 2020.

4) 2020_49 Création d'un tarif horaire main d'œuvre communale :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité DE CREER un tarif horaire main d'œuvre communal en vue de facturer certaines prestations à des tiers pour lesquelles les agents municipaux ont été amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général, d'urgence ou en reprise de désordres causés par ces derniers et DE FIXER ce tarif horaire à 20 € HT.

5) 2020_50 Attribution du marché de travaux d'aménagement de la rue Parenty : voirie, borduration, assainissement eaux pluviales, enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom :

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'ATTRIBUER** le marché de réhabilitation des travaux d'aménagement de la rue Parenty comme suit :

* lot 1 : voirie, borduration, assainissement eaux pluviales à la société LEROY TP pour un montant de 195 915,90 € HT

* lot 2 : enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom à la société HP ELEC pour un montant de 60 072,00 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires pour sa mise en œuvre et **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

6) 2020_51 Recrutement d'un agent technique polyvalent :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la vacance de poste et la procédure de recrutement et à procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste et à signer l'arrêté ou le contrat qui pourra prendre effet au 21/09/2020.

7) Désignation du délégué au Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues les Calais (SIRB) – Abrogation de la délibération 2020_12 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité **D'ABROGER** la délibération n° 2020_12 désignant Mr HEDDEBAUX Guy, délégué titulaire, et Mr CROMBEZ Patrick, délégué suppléant de la commune au SIRB dans la mesure où il revient à l'Agglomération Grand Calais de désigner ses représentants, la commune n'étant plus compétente en matière d'eau potable, la compétence ayant été transférée au 1er janvier 2020 à l'agglomération Grand Calais.

La séance est levée à 19h00.